

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de LA VIENNE (86)

ARRETE

n°2025/PERS/02

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de la Commune de Lathus-Saint-Rémy ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'arrêté n° 2021-056 en date du 20/10/2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial en date du 8 juin 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2021-057 en date du 20/10/2021 établissant les Lignes Directrices de Gestion applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	BARLIER Evelyne	F	Adjoint Technique Territorial	/	01/01/2025
2	BOUEROUX Frédéric	M	Adjoint Technique Territorial	/	01/04/2025
3	MALLET Isabelle	F	Adjoint Technique Territorial	/	01/11/2025
4	FORT Pascale	F	Adjoint Technique Territorial	/	01/11/2025
5	LAMOUREUX Catherine	F	Adjoint Technique Territorial	/	01/11/2025
6	FUZEAU Pierrick	M	Adjoint Technique Territorial	/	/
7	CHAUVEAU Adeline	F	Adjoint Technique Territorial	/	/
8	BARDEAU Lucie	F	Adjoint Technique Territorial	/	/

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	2	6
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	4
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	6
Effectif du grade d'avancement	1	4

AR Prefecture

086-218601201-20250121-2025_0120_02-AR
Reçu le 21/01/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Vienne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Lathus-Saint-Rémy, le 20 janvier 2025
Le Maire,
Antoine SELOSSE



L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

AR Prefecture

086-218601201-20250121-2025_0120_02-AR
Reçu le 21/01/2025